



RÈGLEMENT DES SERVICES DONNÉS AUX USAGERS(ÈRES) DE SIN FRONTERAS IAP.

En ayant d'accès aux services de l'organisation, vous devenez un(e) usager(ère) de Sin Fronteras. Ainsi, **vous recevez les bénéfices et les responsabilités impliqués**, en vous compromettant à respecter les règles établies ci-dessous.

1. Les services d'un ou de plusieurs départements et l'accès aux différents programmes de Sin Fronteras seront soumis à une **évaluation** spécifique de votre cas. C'est-à-dire, **vous ne serez pas obligatoirement bénéficiaire de tous les programmes**. Votre entrée à ceux-ci sera déterminée en fonction de vos besoins et des possibilités de l'organisation.

IL FAUT TIRER AU CLAIR QUE LES APPUIS, SURTOUT LES APPUIS ÉCONOMIQUES, SONT DU TYPE HUMANITAIRE, ET L'ORGANISATION N'EST PAS OBLIGÉE À DONNER CE TYPE D'AIDE.

2. C'est strictement interdit de **donner du service et d'autoriser l'accès au siège** de Sin Fronteras aux gens **sous l'influence de l'alcool ou de quelque drogue** et aux gens portant des armes blanches (des couteaux, des couteaux de poche, etc.) ou des armes à feu.
3. **Tout type d'agression physique ou verbale** vers des autres usagers(ères) ou vers le personnel de Sin Fronteras est strictement interdit. Celui/celle qui ne respecte pas cette règle-ci, sera sanctionné(e) avec l'achèvement total des appuis de la part de l'institution.
4. Il faut **donner de l'information véritable, complète et en temps opportun** sur votre situation. C'est à dire, à Sin Fronteras **nous avons confiance en votre parole** et au fait que toute l'information donnée par vous est réelle et utile pour pouvoir vous aider.
5. C'est votre responsabilité de donner suite à l'évolution de votre cas et de mettre en œuvre les tâches indiquées par notre personnel à cet effet.
6. C'est indispensable de lire et de signer **l'avis de confidentialité en vous accordant sur les termes y établis** pour que l'accès aux services de l'organisation vous soit autorisé.
7. Pour votre sécurité, celle des autres usagers(ères) et celle du personnel de Sin Fronteras, c'est nécessaire de respecter les horaires et jours de service ainsi que les indications pour être à l'intérieur du siège de l'organisation.

Finalement, les services et les programmes contiennent des règles et des procédures spécifiques qui seront expliquées par la personne chargée de chaque département s'occupant de votre cas.

Recevez nos salutations distinguées,

Département de Coordination de Services

Sin Fronteras IAP